Commission économique pour l’Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l’harmonisation   
des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail des dispositions générales de sécurité

110e session

Genève, 26-29 avril 2016

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

Adoption de l’ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la 110e session[[1]](#footnote-1), [[2]](#footnote-2)

qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 26 avril 2016 à 9 h 30   
et s’achèvera le 29 avril 2016 à 17 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Règlement no 107 (Caractéristiques générales de construction des autobus et autocars) :

a) Propositions relatives à de nouveaux amendements;

b) Prescriptions concernant les portes de service, les fenêtres et les issues de secours.

3. Règlement no 39 (Indicateur de vitesse/compteur kilométrique).

4. Règlement no 43 (Vitrages de sécurité).

5. Règlement no 46 (Dispositifs de vision indirecte).

6. Règlement no 55 (Pièces mécaniques d’attelage).

7. Règlement no60 (Identification des commandes, témoins et indicateurs des motocycles et cyclomoteurs).

8. Règlement no 66 (Résistance de la superstructure (autobus)).

9. Règlement no 67 (Véhicules alimentés au GPL).

10. Règlement no 73 (Dispositifs de protection latérale).

11. Règlement no 105 (Véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses).

12. Règlement no 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL).

13. Règlement no 116 (Dispositifs antivol et systèmes d’alarme).

14. Règlement no 118 (Comportement au feu des matériaux).

15. Règlement no 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).

16. Systèmes d’appel d’urgence en cas d’accident.

17. Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA).

18. Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).

19. Enregistreur de données de route.

20. Règlement technique mondial no 6 (Vitrages de sécurité).

21. Amendements aux Règlements relatifs à la machine tridimensionnelle point « H ».

22. Nouveau Règlement sur les systèmes actifs d’aide à la conduite.

23. Questions diverses.

II. Annotations

L’ordre du jour provisoire annoté sera publié avant la session du GRSG (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2016/1/Add.1).

1. Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leur exemplaire de tous les documents pertinents. Aucun document officiel ne sera disponible en salle de conférence. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE (http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/ grsgage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique à l’adresse grsg@unece.org. Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les participants ont maintenant accès au système de diffusion électronique des documents (ODS), ouvert au public à l’adresse suivante : http://documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les représentants sont priés de s’inscrire en ligne en utilisant le nouveau système d’enregistrement accessible sur le site Web de la CEE (https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=ts2jSn). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d’accès. En cas de difficulté, ils doivent joindre le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse suivant : www.unece.org/meetings/practical.htm. [↑](#footnote-ref-2)